



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 2 février 2021, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Annie Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Marie-Claude Bélisle, adjointe

21-02-27

### **Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

21-02-28

Annie Larocque se retire à 19h01

### **Nomination de Annie Larocque à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim**

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit toujours avoir un greffier qui a la garde de son bureau et de ses archives ;

Considérant qu'en vertu de l'article 97 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit toujours avoir un trésorier qui est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la Ville ;

Considérant qu'en vertu de l'article 107 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer une seule personne pour remplir les charges de greffier et de trésorier désignée sous le nom de secrétaire-trésorier ;

Considérant qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un directeur général et fixer son traitement ;

Considérant qu'en vertu de ce même article, il est prévu que le conseil peut également confier tout autre poste de fonctionnaire ou d'employé au directeur général ;

Considérant que le conseil confie depuis plusieurs années les fonctions de secrétaire-trésorier au directeur général ;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédérick Brault, a remis sa démission et quitte ses fonctions le 2 février 2021 et que ce poste sera vacant ;

Considérant que le conseil a entrepris les démarches pour recruter un nouveau candidat ou une nouvelle candidate au poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant que ce processus est susceptible de s'échelonner sur une période de quelques semaines et qu'il est par conséquent opportun de nommer entre temps une personne pour agir à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

Considérant que le conseil est d'avis que ce poste peut être comblé par la trésorière adjointe présentement en poste, Madame Annie Larocque et que cette dernière accepte de remplir ces fonctions pendant la période de recrutement.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil prend acte de la démission de Monsieur Frédérick Brault déposé le 19 janvier à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville qui prendra effet à compter du 2 février 2021.

Que ce conseil nomme Madame Annie Larocque à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Bedford, à compte des présentes et ce, jusqu'à ce qu'une personne soit nommée à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Que ce conseil accepte que le traitement prévu au rapport 2021-01 soit accordée à Madame Annie Larocque pendant cette période.

ADOPTÉE

Annie Larocque reprend son poste à 19h04.

21-02-29

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- **Annulation** du point 2.5 Octroi de contrat à FNX-Innov.

Que ce conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

21-02-30

#### **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 1<sup>er</sup> février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi, et sur lequel l'adresse courriel de la direction générale a été donnée pour toutes questions à ce sujet. Aucune question n'a été reçue.

21-02-31

#### **Dépôt des intérêts pécuniers de tous les élus, du directeur général ainsi que de la trésorière adjointe.**

21-02-32

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021**

Attendu que le maire Yves Lévesque a émis, par écrit le 13 janvier 2021, son droit de veto sur la résolution no. 2021-01-11 autorisant le paiement de l'offre de service pour l'acquisition de différents modules du logiciel Territoire de PG Solutions;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 en abrogeant la résolution 2021-01-11.

ADOPTÉE

21-02-33

**Achat page publicitaire – Québec Entreprise**

Considérant que Koyo, une entreprise sur le territoire de Bedford fera la page couverture du magazine Québec Entreprise, ce qui représente une belle visibilité de notre Ville à un niveau provincial.

Considérant que ce conseil considère qu'il serait intéressant pour la Ville de prendre une publication d'une demi-page dans le même numéro, et ce, afin de mettre en valeur notre parc Industriel.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de prendre une publication d'une demi-page dans le magazine Québec Entreprise, représentant un montant de, 2 500\$ + taxes lequel montant devant inclure les frais de développement du visuel pour ladite demi-page.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-34

**Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford**

Considérant que le conseil municipal souhaite indexer le salaire des cadres de la Ville de Bedford pour l'année 2021 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la coordinatrice des loisirs et de la trésorière adjointe présenté au rapport 02-2021.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil accorde les modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la coordinatrice des loisirs et de la trésorière adjointe tel que présenté au rapport 02-2021, et ce, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-35

**Acceptation – Modification contrat de travail – Poste conseiller technique**

Considérant que la résolution 2020-11-374 a été approuvée lors de la séance du 11 novembre 2020 ;

Considérant que les membres du conseil désirent apporter des correctifs audit contrat notamment quant à sa durée ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte le nouveau contrat de travail du conseiller technique et autorise la directrice générale par intérim à conclure le dit contrat.

ADOPTÉE

21-02-36

**Autorisation de paiement – Produits chimiques pour les usines de filtration et d'épuration**

Considérant que l'achat de produits chimiques est nécessaire afin d'opérer nos usines de filtration et d'épuration de façon à répondre aux obligations de la Ville ;

Considérant que ce genre de dépense s'apparente à des dépenses incompressibles ;

Considérant que certains des produits chimiques nécessitent un achat minimum qui résulte un dépassement des limites autorisées par le règlement de délégation de la Ville ;

Considérant que la plupart des produits achetés à gros volumes font l'objet d'une entente de regroupement d'achats entériné par le conseil.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte de considérer l'achat de produits chimiques faisant ou non l'objet d'une entente d'achat regroupé comme étant des dépenses incompressibles.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-37

**Abrogation de la résolution 2021-01-11**

Considérant que la ville de Bedford, après discussion, désire évaluer ses besoins informatiques pour de nouveaux logiciels ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève

Que le conseil abroge la résolution 2021-01-11 en ne faisant pas l'acquisition de différents modules du logiciel Territoire de PG Solution.

ADOPTÉE

21-02-38

**Avis de changement / Transmission des avis de mutations immobilières**

Considérant que la ville de Bedford a conclu un contrat avec la firme d'estimateurs Leroux Beaudry Picard en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant qu'auparavant, les avis de mutations immobilières provenant du Registre foncier du Québec étaient acheminés à la MRC Brome-Missisquoi ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil demande au Registre foncier du Québec que dorénavant les avis de mutations immobilières parviennent directement au service de taxation de la ville de Bedford, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ADOPTÉE

21-02-39

**Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2021**

Considérant qu'il est important de maintenir des contrats d'entretien et de soutien des applications de comptabilité de gestion des immobilisations, de mise à jour de certificat ainsi que de taxation et perception.

Considérant que nous devons également renouveler les licences des logiciels qui supportent ces applications.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour lesdits logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce pour un montant de 16 157,44\$, incluant les taxes.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-40

**Adoption rapport annuel / Schéma couverture de risque**

Attendu que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

Attendu que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

Attendu que le rapport annuel 2020 An 4 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la ville de Bedford;

Attendu que la ville de Bedford a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020 An 4;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la ville de Bedford adopte le rapport d'activités annuel 2020 An 4 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

21-02-41

**Caserne Canton de Bedford - Drain**

Considérant qu'à l'été 2020, le service des incendies a procédé au nettoyage du drain intérieur de la Caserne du Canton de Bedford et a constaté que ce dernier était bloqué;

Considérant que, tel que stipulé dans l'article 9 du contrat de location, la directrice générale du Canton de Bedford a été avisée verbalement de la problématique et que des vérifications auprès d'un plombier ont été effectuées;

Considérant que le drain est toujours bloqué malgré l'avis transmis;

Considérant qu'en période hivernale, une quantité importante de neige et de glace peut s'accumuler sur les camions et leur fonte pourrait engendrer un dégât d'eau et des dommages potentiels au bâtiment;

Considérant que la ville, de par son service intermunicipal des incendies, est vigilante face à la situation et prend les mesures nécessaires pour prévenir le plus adéquatement possible le risque de dommages;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil demande au Canton de Bedford de corriger la situation du drain bloqué sans quoi nous excluons toute responsabilité liée aux dommages potentiels au bâtiment.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité du Canton de Bedford ainsi qu'aux deux autres municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale dont Stanbridge-Station et St-Ignace de Stanbridge.

ADOPTÉE

21-02-42

**Octroi contrat – Firme Caroline Denommée architecte inc.**

Considérant que la ville de Bedford désire déposer une demande de subvention pour le programme RECIM;

Considérant que la ville de Bedford désire faire l'ajout d'un bâtiment secondaire à la caserne afin de mobiliser tous les équipements du service de sécurité incendie à la même adresse;

Considérant que la ville de Bedford souhaite faire élaborer les plans d'architecte nécessaires à ce projet;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte l'offre de la firme Caroline Denommée architecte inc. pour un montant de 7 500\$ plus taxes.

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

21-02-43

**Installation équipements GRC / Usine de filtration**

Considérant que la GRC demande à la Ville de Bedford un permis d'occupation et d'installation d'équipements sur le toit de l'usine de filtration ;

Considérant que leur support a été conçu pour permettre l'installation sur le toit sans percer la structure ;

Considérant que toutes les parties du support qui seront en contact avec le toit et le parapet seront protégées par une membrane de néoprène et que le poids total du support et des équipements de la GRC sera de 325 lb seulement ;

Considérant que la Ville de Bedford facturera annuellement 4 800\$ (taxes en sus) à la GRC pour cet usage selon les clauses du protocole d'entente qui sera signé par les parties.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise Madame Annie Larocque (directrice générale par intérim) à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

21-05-44

### **Remplacement rampe pivotante – Balcon usine de filtration**

Considérant que la rampe pivotante du balcon servant à la livraison du chlore ne peut être opérée en toute sécurité par les techniciens de l'usine d'épuration à cause de son poids, de l'absence d'un système d'amortissement de la charge et de butée pour l'empêcher de tomber à la verticale;

Considérant que la rampe pivotante est également trop courte et qu'elle ne peut pas être allongée à cause de son poids actuel ;

Considérant que la CNESST demande qu'une charge pour un travailleur ne devrait pas excéder 50 lbs et que puisque la rampe pivotante est fabriquée en acier galvanisé, elle ne peut pas rencontrer cette exigence ;

Considérant qu'Atelier de soudure Pierre Lebel (sous-traitant de Construction Déric pour finaliser les travaux de déficiences) était sur place, nous lui avons demandé un prix pour fabriquer et installer une nouvelle rampe pivotante en aluminium avec système d'amortissement et garde-corps selon leur conception et nos exigences ;

Considérant que le prix forfaitaire de 8 195\$ (taxes en sus) soumis par Atelier de soudure Pierre Lebel est jugé conforme et acceptable pour ce type de travail.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie le contrat à Atelier de soudure Pierre Lebel pour fabriquer et installer sur le balcon servant à la livraison du chlore, une nouvelle rampe pivotante en aluminium avec système d'amortissement (ressort) et garde-corps selon leur soumission VBD-001 rév 01 au prix forfaitaire de 8 195\$ (taxes en sus).

« Je, directrice générale par intérim de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-45

### **Subvention – Hockey Mineur**

Considérant que la ligue de Hockey mineur du District de Bedford a transmis sa liste de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2020-2021.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 3 600\$ à la ligue de Hockey Mineur du District de Bedford, représentant un montant de 100\$ par joueurs demeurant à la Ville de Bedford pour un total de 36 joueurs.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-46

**Demande de subvention – Chevaliers de Colomb**

Considérant que les Chevaliers de Colomb ont déposé une demande d'aide financière afin de les aider à combler le coût de leur loyer ;

Considérant qu'ils ont démontré avoir fait des efforts pour réduire les frais d'utilisation;

Considérant que dû à l'interdiction de rassemblement le local a été vacant pendant plusieurs semaines ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil accepte de verser une aide financière de 650\$.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-47

**Appui – Maison d'accueil touristique Saint-Armand**

Considérant que l'idée de construire une autoroute reliant entre elles les villes de Boston aux É.-U. et les états de la nouvelle Angleterre à la ville de Montréal a existé avant le début de l'Expo 67 ;

Considérant que l'actuelle construction de ladite autoroute 35 se poursuit et qu'elle sera complétée dans les prochaines années ;

Considérant que le pôle économique de Bedford comprend les municipalités de Stanbridge East, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge, Stanbridge Station, Pike River, Saint-Armand et la Ville de Bedford et qu'il s'y ajoute les municipalités de Frelighsburg et de Dunham pour la Route des Vins et de la Pomme ;

Considérant que le pôle économique de Bedford est catalogué par les autorités provinciales et régionales, dont la MRC de Brome-Missisquoi, comme étant un pôle dévitalisé donc à bonifier ;

Considérant que la municipalité de Saint-Armand désire bonifier l'offre d'accueil auprès des visiteurs américains avec un restaurant et une station d'essence près de l'autoroute 35 et du carrefour avec la route 133 ;

Considérant que l'entrée au Québec via le poste de Lacolle dispose d'une maison du Québec ;

Considérant qu'il a déjà été demandé par le passé la construction d'une maison du Québec pour l'entrée via le poste de Saint-Armand ;

Considérant qu'il est fortement souhaitable qu'il y ait une Maison d'accueil touristique du Québec via l'autoroute 35 à l'intention de nos visiteurs américains ;



Considérant que la Route des vins et de la Pomme est à proximité de cette autoroute 35 ;

Considérant qu'il faut intercepter ces visiteurs américains avant qu'ils ne se dirigent vers Montréal ou ailleurs et leur mentionner et les informer que Brome-Missisquoi est une belle région à visiter et que nous avons des commerces, des artisans et des artistes de renom entre autres dans le pôle économique de Bedford ;

Considérant que c'est au début d'un trajet au Québec qu'il faut intervenir et intercepter les visiteurs ;

Considérant qu'il y a une logique à donner suite alors que le gouvernement veut dynamiser les régions en dévitalisation économique et de personne et cette Maison du Tourisme contribuerait fort bien à ce dynamisme souhaité ;

Considérant qu'une étude sur la relance économique du pôle de Bedford est en marche de pair avec la MRC de Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil de la Ville de Bedford appui la résolution de la Municipalité de Stanbridge Station et de la Municipalité de Saint-Armand pour la construction d'un restaurant et d'une station d'essence aux abords de l'autoroute 35 et demande par le fait même au Ministère du Tourisme du Québec d'y ajouter une Maison d'accueil touristique ou du Tourisme du Québec à proximité d'autoroute 35 audit endroit.

Que ce conseil demande que la présente résolution soit transmise aux 7 autres municipalités du pôle de Bedford ainsi qu'aux municipalités de Frelighsburg et Dunham et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest et à la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx.

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Pier Tougas désire donner une précision quant à son acceptation face à ce projet. Elle désire préciser, que pour sa part, elle est en faveur du projet de bureau touristique mais qu'elle est en désaccord pour le restaurant et station-service si ces derniers font partie d'une grande chaîne de restauration, ce qui aurait pour effet de réduire l'achalandage des restaurants locaux.

21-02-48

### **Adhésion – Déclaration engagement – Démocratie et respect**

Considérant que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués et élus municipaux;

Considérant que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Considérant que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

Considérant que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Considérant qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élué et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation. C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Il est appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

21-02-49

**Demande de PPCMOI – 110, rue Rivière – Ouverture d'une microbrasserie avec restauration sur place**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant l'ouverture d'une microbrasserie avec restauration sur place au 110, rue Rivière;

Considérant la demande de PPCMOI de «Brasserie Agricole de Bedford»;

Considérant les plans d'architecture de Nathalie Veilleux, architecte, de son dossier 2020-72;

Considérant que le projet vise le brassage de bière, ce qui représente une activité conforme au règlement de zonage # 699-11;

Considérant la portion restauration sur place n'est pas conforme au règlement précité actuellement en vigueur;

Considérant que le projet assurera la vitalité du bâtiment et une synergie entre les entreprises actuellement en place en faisant la promotion de la consommation locale.

Il est proposé par le conseiller Normand Déragon  
Il est appuyé par la conseillère Mona Beaulac

D'accorder la demande de PPCMOI visant l'ouverture d'une microbrasserie avec restauration sur place au 110, rue Rivière.

ADOPTÉE

21-02-50

**Demande d'approbation préliminaire – lot 6 330 564 – projet de 8-plex**

Considérant la demande pour une approbation de l'emplacement du bâtiment proposé sur le lot 6 330 564 visant la construction d'un 8-plex;

Considérant que le promoteur désire recevoir une approbation préliminaire de l'emplacement modifié proposé avant de procéder à la production des documents d'architecture finaux;

Considérant l'implantation du projet proposé par Caroline Denommée, architecte, de son dossier 2020-93;

Considérant les aménagements proposés incluant l'implantation du stationnement et des conteneurs à déchets en cours avant de la rue Champagne;

Considérant que le projet dégraderait l'aspect visuel de la rue Champagne.

Il est proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Il est appuyé par le conseiller Normand Déragon

De proposer au demandeur de déplacer le stationnement et le conteneur en cours latérale du bâtiment, tel que proposé dans le projet initial et ce conformément au règlement en vigueur, mais de permettre l'implantation du bâtiment plus près de la rue Champagne quant aux marges actuellement en vigueur au règlement.

ADOPTÉE

21-02-51

**Demande de modification du règlement de zonage – lot 5 603 672**

Considérant une demande de modification du règlement de zonage # 699-11 pour autoriser la construction d'un triplex sur le lot 5 603 672;

Considérant le lot visé est actuellement localisé dans la zone IA-1 et ne permet pas les résidences tri familiales ;

Considérant que la zone adjacente RB-2 sur la rue Élisabeth autorise les bâtiments résidentiels jusqu'à un maximum de 4 logements ;

Considérant qu'il serait opportun d'inclure le lot 5 603 672 à même la zone RB-2 pour permettre un projet résidentiel ;

Il est proposé par le conseiller Daniel Audette  
Il est appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'accéder à la demande et de procéder à la modification du règlement de zonage afin d'inclure le lot demandé dans la zone RB-2, permettant ainsi au demandeur de réaliser son projet. »

ADOPTÉE

21-02-52

**Demande de modification du règlement de zonage – lot 5 603 552**

Considérant une demande de modification du règlement de zonage # 699-11 pour autoriser la construction d'un triplex sur le lot 5 603 552;

Considérant le lot visé est actuellement localisé dans la zone R-10 et ne permet pas les résidences tri familiales ;

Considérant que la demande se situe dans un secteur homogène déjà construit incluant majoritairement des résidences unifamiliales;

Considérant que le projet briserait l'uniformité du secteur;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

De ne pas modifier son règlement de zonage afin d'autoriser les résidences trifamiliales dans la zone R-10.

ADOPTÉE

21-02-53

**Demande de PIIA – 9, rue Principale – Nouvelle affiche pour nouvelle friperie**

Considérant l'ouverture d'une friperie au 9, rue Principale;

Considérant la banderole de vinyle proposée, d'une dimension de 2,5' X 4' ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

D'autoriser la nouvelle affiche au 9, rue Principale.

ADOPTÉE

21-02-54

**Autorisation / Évaluation professionnelle**

Considérant que la ville de Bedford désire obtenir une évaluation professionnelle agréée à l'égard du lot 5 602 501 sise sur la rue Campbell;

Considérant que ce lot pourra éventuellement accueillir un projet immobilier ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la ville de Bedford autorise la directrice générale par intérim à octroyer un contrat, selon les termes de son délégué de pouvoir d'achat, à une firme d'évaluateur professionnel pour le lot 5 602 501.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-55

**Autorisation paiement / Kalitec**

Considérant que la ville a déjà fait l'acquisition de deux panneaux d'affichage de vitesse avec la compagnie Kalitec et en est satisfaite;

Considérant que suite à l'installation des deux premiers panneaux, la ville de Bedford a pu constater une réduction de vitesse à l'intérieur de ses limites;

Considérant que la ville a autorisé l'achat de deux nouveaux panneaux à la compagnie Kalitec;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement l'offre au montant de 12 377.06\$ taxes incluses.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-56

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 87 186.23\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 février 2021.

« Je, directrice générale par intérim de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-02-57

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 1<sup>er</sup> février sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi, et sur lequel l'adresse courriel de la direction générale a été donnée pour toutes questions à ce sujet. Aucune question n'a été reçue au cours de la séance.

21-02-58

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Annie Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim